

EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT AVEC MOBILISATION D'UNE AIDE AGEFIPH

Mme B. est accompagnée par le Cap emploi de l'Eure depuis mai 2019.

LE PARCOURS

Madame est une ancienne aide-soignante, qui a dû se reconvertir à la suite d'une inaptitude au poste de travail. Elle obtient son Titre de secrétaire médicale, et décide faire appel aux services de Cap emploi, pour l'aider dans sa démarche de réinsertion.

Mme B. démontre dès le début une réelle implication dans son parcours. Toutefois, il apparaît après quelques échanges, que Mme B. n'a pas totalement tourné la page de son ancien métier ; ce qui se répercute dans son efficacité lors de ses entretiens d'embauche.

L'ACTION DE CAP EMPLOI

Pour permettre à Mme B. de s'approprier son nouveau métier, sa Conseillère lui propose, d'intégrer l'action « 30 jours pour trouver un emploi » avec pour objectif de la faire évoluer dans sa posture auprès des futurs employeurs. Cette prestation, a permis à Mme B. de prendre conscience de ses atouts, et elle est désormais plus à même de défendre ses candidatures.

Le marché du travail reste néanmoins calme, ce qui inquiète Mme B. dont les droits à l'allocation chômage arrivent à leur terme en mai 2020.

Début mars 2020, sa Conseillère propose et appuie sa candidature, pour un poste d'agent d'accueil aux services des urgences d'un hôpital. Mme B. est immédiatement contactée et un CDD de 6 mois lui est alors proposé. Nous sommes en plein démarrage de la crise sanitaire du COVID 19 ; et cette reprise d'emploi dans ce contexte sanitaire démontre toute la détermination de Mme B.

Il apparaissait d'autant plus important pour sa Conseillère de l'accompagner au mieux dans la sécurisation de sa prise de poste. En effet, avec un démarrage au 18 mars, Mme B. devait renoncer à une partie de ses allocations chômage sans pour autant percevoir un salaire (les salaires ayant déjà été arrêtés).

Sa conseillère décide de solliciter une aide au parcours auprès de l'AGEFIPH afin de compenser cette perte financière sur le premier mois de reprise d'activité. L'emploi concernant la fonction publique hospitalière, Mme B ; ne pouvait normalement pas y prétendre, mais grâce à sa conseillère qui fait valoir la particularité de la situation, elle obtient une dérogation, et finalement l'octroi de l'aide au parcours.

LES IMPRESSIONS DE LA BENEFICIAIRE

Madame B : « Après réflexion et étant dans une position très délicate financièrement suite à mes fins de droit de Pôle emploi, j'ai finalement accepté le poste aux urgences de Lillebonne.

J'espère que les conditions face à cette crise sanitaire seront de mise.

Ma prise de poste étant demain (18 mars), je souhaite vous remercier pour votre engagement à défendre les personnes en situation de handicap, d'une part par votre investissement et de l'autre pour votre gentillesse. Je vous tiendrai informée par la suite de ma progression vis-à-vis du poste.

Je vous remercie de votre dévouement à nous défendre dans nos situations difficiles. »

Sa conseillère E. LEGRIX considère que : « Le remerciement de la personne accompagnée et la satisfaction d'avoir contribué à une petite réussite sont la plus belle des récompenses ! »